

## APPENDICE « C »

MÉMOIRE PRÉSENTÉ  
AU COMITÉ SÉNATORIAL  
SUR LA PAUVRETÉ

Par la Chambre de commerce de Saint-Jean

Août 1970

De façon générale, les Chambres de commerce, au Canada, souscrivent à l'adage voulant que: « Ce qui est bon pour la collectivité est bon pour les affaires. »

Personne ne devrait contester qu'au Canada chacun devrait avoir la possibilité de parvenir à un niveau de vie suffisant, au moins conforme aux normes minimales acceptables de santé et de bien-être pour lui-même et les siens. Par conséquent, nous pouvons dire que notre plus grand défi et notre plus grande tâche consistent à offrir ces possibilités qui font tellement défaut à l'heure actuelle dans un si grand nombre de régions du Canada. Dans le présent, nous n'essaierons pas de proposer comment cela pourrait être le mieux accompli, car les solutions ne sont pas faciles; mais il est essentiel que tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont la responsabilité de donner à tout le monde cette possibilité, travaillent ensemble et coopèrent d'une manière active.

La Chambre de commerce de Saint-Jean se préoccupe beaucoup du développement industriel, mais elle ne travaille pas dans le vide. Le développement social doit aller de pair avec toute croissance industrielle dans cette ville. Ayant à l'esprit le sujet de la pauvreté et les nombreux problèmes sociaux compliqués qui y contribuent, la Chambre de commerce estime que l'avenir de l'infrastructure de cette ville doit comprendre la considération de ces problèmes sociaux.

L'infrastructure est un élément essentiel dans tout programme d'aménagement industriel et ce dernier attirera sans nul doute un grand nombre de personnes d'autres régions. Une telle migration peut provoquer une augmentation du nombre des problèmes sociaux à Saint-Jean. C'est une probabilité qui doit être considérée dans tous les programmes d'infrastructure financés par le gouvernement et entrepris à Saint-Jean.

Une autre considération très importante est celle de la dimension sociale dans la planification physique des schémas de réurbanisation dans nos régions métropolitaines. Saint-Jean est l'une des nombreuses villes canadiennes qui est en train d'être profondément remodelée, et ici encore la planification doit tenir particulièrement compte des problèmes sociaux, si l'on veut que la réurbanisation soit réellement efficace.

Il est essentiel que le gouvernement fédéral s'engage dans la lutte contre la pauvreté. Cependant, avant qu'il impose tout autre programme de service social dans les provinces, il faudrait déterminer avec précision quels sont les besoins réels des provinces et ce qu'elles peuvent véritablement mettre en vigueur. On a trop souvent vu de cas où les provinces n'ont pu trouver les fonds nécessaires pour financer leur partie de programmes à frais partagés. Chaque province doit être traitée conformément à ses capacités de paiement, car les circonstances varient chaque fois. Le système du partage des frais doit donc être plus souple et financièrement à la portée des provinces.

Une autre tâche qui constitue un défi pour le gouvernement et la population est le changement des attitudes en ce qui concerne cette question de pauvreté, tant du côté des assistés sociaux que de ceux qui donnent. Il faut inciter la motivation pour amorcer un dialogue fondamental et continu, catégoriquement orienté vers l'action. Il faut s'efforcer de s'assurer que tous les secteurs et toutes les voix de la collectivité aient l'occasion de participer à un tel dialogue. L'éducation civique nécessite un effort d'équipe, et la Chambre de commerce est prête à faire sa part, particulièrement en faisant entrer le monde des affaires et du commerce dans l'action du développement social et en l'encourageant à y jouer un rôle.

La Chambre de commerce s'étant engagée à relever le défi que posent les attitudes changeantes des collectivités, une autre question présentant un intérêt capital se pose maintenant. Une des principales causes de frictions entre les attitudes de ceux qui donnent et de ceux qui reçoivent est celle du mésusage ou du prétendu mésusage des fonds des services sociaux, y compris ceux de l'assurance-chômage. Le fait que la question du bien-être pourrait être une cause de division dans notre société est pour nous un sujet de préoccupation. Nous croyons que les contribuables canadiens sont prêts à supporter intégralement les véritables dés hérités, mais pas le nombre croissant de gens qui abusent chroniquement de l'aide offerte par les régimes de bien-être. Tous les programmes d'assistance devraient être conçus de manière à aider ceux qui ont réellement besoin, et tous les autres devraient être identifiés et éliminés des programmes d'assistance sociale. Si nous n'arrivons pas à ce genre d'efficacité dans l'assistance sociale, le contribuable canadien qui, après tout, supporte cette charge financière, rejettera les programmes nécessaires; et tout le concept d'une assistance sociale éclairée sera mis en danger. Pouvons-nous avoir une certaine assurance que la distribution des fonds des services sociaux feront l'objet d'une étroite et constante surveillance ?